

OBJET : Brèves économiques du Sénégal – Septembre 2017

Evolutions récentes des prix à la consommation

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) au Sénégal a baissé de 0,2% en mars 2017. Cette baisse résulte essentiellement de la baisse des prix des services de communication (- 1,6%), des articles d'habillement et chaussures (- 0,5%), des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (- 0,3%) et des prix des services de transport (- 0,1%). Par ailleurs, en variation annuelle, les prix à la consommation ont connu une hausse de + 2,4%, en raison de la forte progression des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées de + 7,5%.

2016 a été caractérisée par une inflation annuelle de +0,8% et une amélioration du déficit commercial en décembre

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) a progressé de 0,7% en décembre 2016, portant l'inflation annuelle à + 0,8% et résultant principalement de la hausse des prix des services de communication (+ 4%) et des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 1,5%). Sur base annuelle, les prix à la consommation ont augmenté de 2,1%. Par ailleurs le déficit extérieur s'est réduit de 54,6%, passant de 165,8 Mds XOF à 75,3 Mds XOF. Cette baisse illustre la chute de 116,9 Mds XOF des importations, surtout des produits alimentaires (- 42,1 Mds XOF) et des machines et appareils (- 20,6 Mds XOF) comparée à la baisse modérée de 12,4 Mds XOF des exportations (pas d'exportations d'acide phosphorique, - 10,2 Mds XOF), portant à 46,1% le taux de couverture des importations par les exportations du mois.

Une croissance économique de 6,8% et un déficit public de 3,7% du PIB atteignables en 2017 selon le FMI

Le Fonds Monétaire International maintient ses perspectives bonnes pour 2017, avec la croissance économique attendue à 6,8% et une inflation contrôlée et en deçà de 2%. La cible de déficit public de 3,7% du PIB atteignable en 2017, toutefois, le Fonds annonce une légère baisse des prévisions de recettes fiscales et s'est montré préoccupé par le service de la dette dont le ratio sur revenu est passé de 24% en 2014 à 30% en 2017. Il préconise la poursuite des réformes d'assainissement budgétaire à travers la suppression progressive des exonérations fiscales et un suivi évaluation plus structuré des projets d'investissements en adéquation avec les priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE).